

Formulaire de demande

Destruction de nid(s) de frelons asiatiques

Dossier à transmettre par e-mail :
environnement@ca-coeurdeflandre.fr
ou à déposer directement au siège de Cœur de Flandre agglo
222bis, rue de Vieux-Berquin - 59190 HAZEBROUCK
Délibération 2026-099 du 19/05/2026

À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

Société intervenue :

Date d'intervention :

Localisation et description du nid (arbre, maison, haie, cabanon, etc...):

Hauteur du nid :

- ☐ Nids primaires
- ☐ Nids inférieurs à 4m de hauteur
- ☐ Nids entre 4m et 15m de hauteur
- ☐ Nids supérieurs à 15m de hauteur

Je, soussigné(e) atteste sur l'honneur avoir fait intervenir un désinsectiseur ayant signé la charte de Cœur de Flandre agglo pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur ma propriété.

Fait à :

Date :

Signature :

Joindre obligatoirement à la présente demande :

- la localisation précise du nid sur plan.
- un RIB.
- un justificatif d'attestation de domicile de moins de 3 mois.
- une facture.
- un justificatif de co-financement par la mairie si tel est le cas.

Annexes

- > Liste des désinsectiseurs ayant signé la charte de Cœur de Flandre agglo.
- > Liste des communes proposant un dispositif complémentaire à celui de Cœur de Flandre agglo.

De quel montant est-il question ?

> L'aide accordée correspond, au maximum, à 80% de la facture avec un plafond variable en fonction de la hauteur ou du type du nid :

- Nids primaires : 90€
- Nids inférieurs à 4m de hauteur : 110€
- Nids entre 4m et 15m de hauteur : 160€
- Nids supérieurs à 15m de hauteur : 200€

> Complément de subvention communal possible.

Les données collectées par le biais de ce formulaire sont traitées par Cœur de Flandre agglo à des fins de gestion des demandes et des versements de subventions pour la destruction de nid(s) de frelons. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans et ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et d'un droit de réclamation auprès de l'autorité de contrôle. Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données opéré par Cœur de Flandre agglo, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@ca-coeurdeflandre.fr